

TMP/ACCU - Accu

0803668

<https://www.phoenixcontact.com/fr/produits/0803668>



Veillez tenir compte du fait que les données affichées dans ce document PDF proviennent de notre catalogue en ligne. Vous trouverez les données complètes dans la documentation utilisateur. Nos conditions générales d'utilisation des téléchargements sont applicables.

Batterie de recharge pour THERMOMARK PRIME 2.0, NiMH 18 V DC, 2,1 Ah



Données commerciales

Référence	0803668
Conditionnement	1 Unité(s)
Commande minimum	1 Unité(s)
Clé de vente	BG122Z
Product key	BG122Z
GTIN	4055626247762
Poids par pièce (emballage compris)	812,7 g
Poids par pièce (hors emballage)	812,7 g
Numéro du tarif douanier	85078000
Pays d'origine	DE

Caractéristiques techniques

Propriétés du produit

Type de produit	Accessoires pour système d'impression
Tension des batteries	18,00 V

Propriétés électriques


Batterie

Capacité de l'accu	2,10 Ah
--------------------	---------

Stockage d'énergie

Capacité batterie	2,1 Ah
Technologie pile	NiMH

Homologations

 To download certificates, visit the product detail page: <https://www.phoenixcontact.com/fr/produits/0803668>



UL Recognized

Identifiant de l'homologation: UL-Recognized



EAC

Identifiant de l'homologation: KZ 27978

Classifications

ECLASS

ECLASS-13.0	21052902
ECLASS-15.0	21052902

ETIM

ETIM 10.0	EC001199
-----------	----------

UNSPSC

UNSPSC 21.0	26111700
-------------	----------

Conformité environnementale

EU RoHS

Conforme aux exigences de la directive RoHS

Non applicable, pas d'équipement électrique et électronique

China RoHS

Environment friendly use period (EFUP)

EFUP-10

Vous trouverez un tableau de déclaration conformément à IACPEIP (China RoHS) concernant les produits dans la zone de téléchargement du produit correspondant sous « Déclaration du fabricant ». Pour tous les produits avec EFUP-E, aucun tableau de déclaration conformément à IACPEIP (China RoHS) n'est établi car cela n'est pas nécessaire.

EU REACH SVHC

Indication de substance soumise à autorisation REACH (n° CAS)

Aucune substance n'a un taux pondéral supérieur à 0,1 %